

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC de La Mitis tenue le 12 avril 2017 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC de La Mitis située au 300, avenue du Sanatorium à Mont-Joli, à compter de 19 h 30.

## **1. Ouverture et présences**

### **SONT PRÉSENTS :**

MES	Madeleine Perreault	La Rédemption
	Danielle Doyer	Mont-Joli
	Rose-Marie Gallagher	Sainte-Flavie
	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Annie Gonthier	Grand-Métis
MM.	Alain Carrier	Sainte-Angèle-de-Méridi
	Guillaume Bérubé	Saint-Octave-de-Métis
	Maurice Chrétien	Sainte-Jeanne-D'Arc
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Paul-Eugène Gagnon	Sainte-Luce
	Réginald Morissette	Saint-Joseph-de-Lepage
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Fabien Boucher	Price
	Jean-Pierre Pelletier	Métis-sur-Mer
	Olivier Gillet	Saint-Donat
	Gilles Laflamme	Padoue

### **EST ABSENT :**

M.	Rodrigue Roy	Grand-Métis
----	--------------	-------------

### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Marcel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme Judith Garon, directrice générale adjointe et finances

Le préfet, M. Réginald Morissette, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

**C.M. 17-04-061**

Il est proposé par M. Fabien Boucher, appuyé par M. Olivier Gillet et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

### **A. GESTION**

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 8 mars 2017
  - a) Adoption
  - b) Suivi
4. Correspondance
5. Première période de questions

### **B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6. Modification du règlement concernant le code d'éthique des employés de la MRC
7. Nomination d'un responsable de la Loi sur l'accès à l'information
8. Avis de conformité du règlement 233-2017 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Padoue
9. Avis de conformité du règlement 234-2017 modifiant le règlement de construction de la municipalité de Padoue
10. Avis de conformité du règlement R-2017-232 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Luce
11. Avis de conformité du règlement R-2017-233 modifiant le règlement de construction de Sainte-Luce
12. Adoption du rapport annuel en sécurité incendie

### **C. ADMINISTRATION**

13. Pont Arthur-Bergeron
14. Demande de dons et commandites
15. Règlement de tarification applicable aux biens et services de la MRC
16. Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement d'emprunt pour la construction d'un agrandissement des bureaux administratifs
17. États financiers 2016 de la MRC
  - 17.1 Adoption des états financiers des TNO
18. Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement concernant la délégation au directeur général le pouvoir de former le comité de sélection
19. Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement établissant le pouvoir de dépenser au directeur général
20. Rapport annuel 2016 de la cour municipale commune de la MRC de La Mitis
21. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale

### **D. DIVERS**

- a) Soutien pour le dépôt d'une demande de subvention au programme Canada Brancher pour innover
- b) Programmes SHQ
- c) Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative
- d) Regroupement des OMH

### **E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

22. Fonds de développement des territoires
  - 22.1 Entente régionale en travail de rue
  - 22.2 Projets d'initiative régionale
23. Collectif régional de développement (CRD), budget 2017/2018
24. Projet éolien La Mitis
  - 24.1 États financiers 9230-7156 Québec Inc
  - 24.2 États financiers ERLM La Mitis
  - 24.3 Suivi
25. Projet éolien Lac Alfred
  - 25.1 Investissement supplémentaire pour l'amélioration des performances sur 10 éoliennes
  - 25.2 États financiers 9305-2777 Québec Inc.
  - 25.3 États financiers ERLM Lac Alfred
  - 25.4 Suivi
26. Renouvellement entente culturelle

**F. HYGIÈNE DU MILIEU**

27. Rapports financiers de l'Écocentre et de la Régie des matières résiduelles

**G. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**A. GESTION**

**3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2017**

**C.M. 17-04-062**

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité de remettre l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2017 à la séance de mai afin de permettre des corrections aux points 13 et divers b.

**Suivi**

M. Marcel Moreau, directeur général, fait le suivi du procès-verbal du 8 mars 2017.

**4. Correspondance**

M. Marcel Moreau présente la correspondance reçue.

**5. Première période de questions**

Aucune question.

**B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**6. Modification du règlement concernant le code d'éthique des employés de la MRC**

**C.M. 17-04-063**

**AVIS DE MOTION** est donné par Mme Rose-Marie Gallagher que soit présenté à la séance du 10 mai 2017 du Conseil un projet de règlement visant une modification au règlement numéro REG272-2012 concernant le Code d'éthique des employés de la MRC et qui a pour objet d'ajouter un article stipulant qu'il est interdit aux employés de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision a déjà été prise par le Conseil.

**7. Nomination d'un responsable de la Loi sur l'accès à l'information**

**C.M. 17-04-064**

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Fabien Boucher et résolu à l'unanimité de désigner Mme Judith Garon substitut de M. Marcel Moreau en tant que responsable de la Loi sur l'accès à l'information à la MRC de La Mitis.

**8. Avis de conformité du règlement 233-2017 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Padoue**

**C.M. 17-04-065** **CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit approuver ou désapprouver un règlement qui modifie le règlement de zonage d'une municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Padoue a adopté le 11 avril 2017 le règlement numéro 233-2017 modifiant le règlement de zonage au sujet des roulottes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse réalisée par l'aménagiste de la MRC démontre que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Olivier Gillet, appuyé par M. Alain Carrier et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro 233-2017 de la municipalité de Padoue.

**9. Avis de conformité du règlement 234-2017 modifiant le règlement de construction de la municipalité de Padoue**

**C.M. 17-04-066** **CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit approuver ou désapprouver un règlement qui modifie le règlement de construction d'une municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Padoue a adopté le 11 avril 2017 le règlement numéro 234-2017 modifiant le règlement de construction au sujet des conteneurs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse réalisée par l'aménagiste de la MRC démontre que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Alain Carrier, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro 234-2017 de la municipalité de Padoue.

**10. Avis de conformité du règlement R-2017-232 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Luce**

**C.M. 17-04-067** **CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit approuver ou désapprouver un règlement qui modifie le règlement de zonage d'une municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Luce a adopté le 3 avril 2017 le règlement numéro R-2017-232 modifiant la grille des

usages de la zone 210 (VLG) dans le règlement de zonage R-2009-114;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse réalisée par l'aménagiste de la MRC démontre que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Rose-Marie Gallagher, appuyée par M. Maurice Chrétien et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro R-2017-232 de la municipalité de Sainte-Luce.

**11. Avis de conformité du règlement R-2017-233 modifiant le règlement de construction de Sainte-Luce**

**C.M. 17-04-068**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit approuver ou désapprouver un règlement qui modifie le règlement de construction d'une municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Luce a adopté le 3 avril 2017 le règlement numéro R-2017-233 modifiant l'article 3.4 du règlement de construction R-2009-117;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse réalisée par l'aménagiste de la MRC démontre que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Madeleine Perreault, appuyée par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro R-2017-233 de la municipalité de Sainte-Luce.

**12. Adoption du rapport annuel en sécurité incendie**

M. Marcel Moreau présente le rapport annuel 2016 du département sécurité civile et incendie. Les élus demandent que les actions soient davantage démontrées par caserne locale plutôt que dans son ensemble. Ils aimeraient également des statistiques concernant les plaintes et les requêtes ainsi que les brigades nautiques. L'adoption du rapport est reportée à une séance ultérieure.

**C. ADMINISTRATION**

**13. Pont Arthur-Bergeron**

**C.M. 17-04-069**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification du Québec (MTQ) construira un nouveau pont à 60 mètres en amont du pont Arthur-Bergeron au cours de la prochaine décennie;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du MTQ ont approché la MRC de La Mitis afin de valider l'intérêt de procéder à la prise en charge dudit pont lorsqu'il ne sera plus nécessaire au parc immobilier du MTQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a créé le Parc régional de la rivière Mitis dont la mission est la mise en valeur de ladite rivière, de l'embouchure à sa tête;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité du Parc régional de la rivière Mitis croit que la mise en valeur du pont Arthur-Bergeron permettrait au parc de devenir un pôle attractif fort;

**CONSIDÉRANT QUE** le pont pourrait servir comme traverse piétonnière, cyclable et un lieu événementiel;

**CONSIDÉRANT QUE** la qualité de vie est un facteur important de rétention de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les différents aménagements entourant le pont Arthur-Bergeron permettraient d'améliorer la qualité de vie des mitissiens, en plus d'attirer de nouveaux touristes dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** les dernières statistiques démographiques démontrent une diminution de la population au cours des 20 dernières années et que cette tendance semble se maintenir;

**CONSIDÉRANT QUE** des actions concrètes doivent être prises afin de freiner cette diminution de la population.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Danielle Doyer, appuyée par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil des maires signifie au ministère des Transports du Québec son intérêt de procéder à la prise en charge du pont Arthur-Bergeron, et ce, selon les modalités de base de négociation suivantes :

- Le MTQ devra restaurer le pont Arthur-Bergeron et donner un montant d'argent forfaitaire permettant de subvenir aux coûts d'entretien du pont pour les cinquante prochaines années;
- Le MTQ fournira à la MRC l'étude d'opportunité réalisée par CIMA en 2008, l'inspection sous-marine du pont réalisée par la Direction des structures en 2001 et l'étude géotechnique réalisée par Dessau et LVM en 2010. Le MTQ mettra à jour l'inspection annuelle du pont afin d'avoir le portrait exact de l'état du pont lors de la remise à la MRC;
- Le MTQ réalisera les sections des sentiers du Parc régional qui seraient situées dans l'emprise du MTQ, à l'emplacement de l'ancienne route 132. Afin de définir la participation exacte du MTQ à ce niveau, la MRC de La Mitis fournira au MTQ une description détaillée de ses besoins et du projet d'aménagement des sentiers;

- Le MTQ devra tenir compte des infrastructures en place sur le pont, dont notamment la conduite d'eau potable et les équipements y afférents;
- Le MTQ respectera la proposition de cadre financier pour la rétrocession du pont déjà déposée, qui est accompagnée d'un document explicatif sur l'établissement des paramètres financiers de l'entente. De plus, le MTQ respectera le projet d'engagement de principe pour encadrer la rétrocession du pont.

**QUE** la MRC demande au MTQ de préciser dans une lettre officielle les éléments contenus dans le compte rendu du 29 avril 2013;

**QUE** la MRC demande au MTQ d'enclencher les discussions formelles sur le processus de rétrocession dans le but d'assurer une sécurité financière quant à l'entretien du pont pour les cinquante prochaines années. De plus, les travaux projetés du MTQ devront s'harmoniser, tant que faire se peut, avec les activités projetées du Parc régional et également tenir compte des préoccupations des municipalités locales.

#### **14. Demande de dons et commandites**

**C.M. 17-04-070**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations du plan d'action de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a mis en place une politique de dons et commandites régissant les modalités d'attribution.

#### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Paul-Eugène Gagnon, appuyé par M. Olivier Gillet et résolu à l'unanimité d'adopter les demandes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>Organismes demandeurs</b>	<b>Raison de la demande</b>	<b>Montant demandé</b>	<b>Montant accordé</b>
Centre d'action bénévole – comité Vieillir en santé	Organisation d'un salon pour mettre en valeur et faire connaître les activités et les services disponibles auprès de la population vieillissante	350 \$	350 \$
Centre de formation professionnelle Mont-Joli Mitis	Gala Méritas	250 \$	250 \$
Les Alcyons	Campagne annuelle de levée de fonds	Non spécifié	200 \$
École du Mistral	Galas Méritas 2016-2017	Non spécifié	100 \$
COSMOSS	Programme IMPACT (activité de sensibilisation sur les conséquences de la consommation d'alcool/drogues, la vitesse et la conduite automobile auprès des finissants	Non spécifié	300 \$

**15. Règlement de tarification applicable aux biens et services de la MRC**

**C.M. 17-04-071**

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec* (article 244.1 et suivants) permet aux municipalités et aux MRC de prévoir, par règlement, que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

**CONSIDÉRANT** les mesures d'encadrement applicables aux documents détenus par les organismes municipaux prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et des règlements édictés sous son empire;

**CONSIDÉRANT** les articles 124 et 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* concernant la possibilité pour une personne de déposer une demande de révision en évaluation foncière et permettant à la MRC d'exiger le versement d'une somme d'argent à l'égard d'une telle demande de révision;

**CONSIDÉRANT** l'article 1033 du Code municipal permettant à la MRC d'établir les honoraires relatifs à la procédure de vente pour non-paiement de taxes;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des maires convient de revoir en profondeur la politique applicable en matière de tarification des biens et services, de regrouper ensemble les règlements ou résolutions ayant été adoptés à cet effet et d'actualiser la réglementation pour y intégrer les nouveaux biens et services rendus disponibles dans les différents services de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de La Mitis a mis en ligne sur son site Web la majorité de ses biens et services disponibles et qu'il convient de favoriser davantage l'utilisation des services en ligne et de réduire le plus possible la reproduction papier;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné, conformément à l'article 445 du Code municipal, par Mme Danielle Doyer, lors de la séance régulière du Conseil tenue le 23 novembre 2016.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Danielle Doyer, appuyée par M. Olivier Gillet et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement RÈG309-2017 visant à établir une politique de tarification applicable aux biens et services offerts par la MRC de La Mitis et de regrouper en un seul recueil la tarification qui avait été fixée dans divers règlements adoptés antérieurement par le Conseil de la MRC.

**16. Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement d'emprunt pour la construction d'un agrandissement des bureaux administratifs**

**C.M. 17-04-072**

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Jean-Pierre Pelletier qu'il sera adopté lors de la séance du 10 mai 2017 un règlement visant l'adoption d'un règlement d'emprunt pour la construction d'un agrandissement des bureaux administratifs de la MRC de La Mitis.



**17. États financiers 2016 de la MRC**

Présentation des états financiers de la MRC par Mme Manon Albert de la firme Mallette. Les états financiers internes sont également déposés.

**17.1 Adoption états financiers TNO**

**C.M. 17-04-073** Il est proposé par Mme Rose-Marie Gallagher, appuyée par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver les états financiers des TNO de La Mitis pour l'année 2016, tel que présentés par Mme Manon Albert de la firme Mallette.

**18. Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement concernant la délégation au directeur général le pouvoir de former le comité de sélection**

**C.M. 17-04-074** **AVIS DE MOTION** est donné par Mme Rose-Marie Gallagher qu'il sera adopté lors d'une séance ultérieure un règlement visant la délégation au directeur général le pouvoir de former le comité de sélection relatif à la fourniture de services professionnels selon un système de pondération et d'évaluation.

**19. Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement établissant le pouvoir de dépenser au directeur général**

**C.M. 17-04-075** **AVIS DE MOTION** est donné par M. Alain Carrier qu'il sera adopté lors d'une séance ultérieure un règlement établissant le pouvoir de dépenser du directeur général de la MRC de La Mitis.

**20. Rapport annuel 2016 de la cour municipale commune de la MRC de La Mitis**

**C.M. 17-04-076** Il est proposé par M. Fabien Boucher, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport 2016 de la cour municipale de proximité de la MRC de La Mitis, tel que présenté par M. Marcel Moreau.

**21. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale**

**C.M. 17-04-077** **CONSIDÉRANT QUE** la Semaine de la santé mentale, qui se déroule **du 1er au 7 mai**, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « *7 astuces pour se recharger* » ;

**CONSIDÉRANT QUE** les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et

citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- **en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils** promotionnels de la campagne sur <http://smq-bsl.org>;
- **en encourageant les initiatives et activités** organisées sur leur territoire;
- **en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale** lors d'un conseil municipal.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité que le Conseil des maires de la MRC de La Mitis proclame par la présente la semaine du 1er au 7 mai 2017 **Semaine de la santé mentale** sur son territoire et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

**D. DIVERS**

**a) Soutien pour le dépôt d'une demande de subvention au programme Canada Brancher pour innover**

Information et discussion concernant la demande de soutien de la firme CIM Communication pour le dépôt d'une demande de subvention conjointe aux programmes Brancher pour innover du gouvernement du Canada et Québec branché du gouvernement du Québec.

**b) Programmes SHQ**

M. Marcel Moreau présente au Conseil la compilation des programmes d'amélioration de l'habitat pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2017. Il est convenu que la liste de compilation soit transmise aux membres du Conseil.

**c) Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative**

**C.M. 17-04-078**

**CONSIDÉRANT QU'UN** quai à l'embouchure de la rivière Mitis permettrait de faciliter l'accès au fleuve pour y permettre des activités de pêche;

**CONSIDÉRANT QU'UN** tel quai permettrait de développer une nouvelle activité à l'intérieur des limites du Parc régional de la rivière Mitis;

**CONSIDÉRANT** une promesse de servitude de passage de la part de l'entreprise Les Jardins de Métis pour l'emplacement des installations;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a lancé le Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative, qui permettrait de défrayer 40% des coûts d'un tel projet et dont le dépôt doit être fait au plus tard le 2 mai 2017.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Olivier Gillet, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité de déposer une demande d'aide financière au ministère des Forêts, Faune et Parcs dans le Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative. Il est de plus résolu d'autoriser M. Marcel Moreau, directeur général de la MRC à signer ladite demande d'aide financière.

**d) Regroupement des OMH**

**C.M. 17-04-079**

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Paul-Eugène Gagnon qu'il soit adopté lors d'une séance ultérieure un règlement établissant les conditions administratives et financières concernant la compétence de la MRC de La Mitis en matière de logement social sur l'ensemble de son territoire.

**E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**22. Fonds de développement des territoires**

**22.1 Entente régionale en travail de rue**

**C.M. 17-04-080**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC s'est engagée par le biais de l'entente de partenariat visant à soutenir financièrement les services en travail de rue au Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** les dernières années ont démontré l'importance de maintenir une coordination régionale dans le but, entre autres, d'assurer le bon déroulement de l'entente, d'en faire la gestion administrative ainsi que d'offrir du suivi et du soutien aux travailleurs-travailleuses de rue, aux directions d'organismes et aux MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail de rue s'adresse directement aux communautés cohabitant dans chacune des huit MRC de notre

territoire. Ces services ont besoin de la collaboration de l'ensemble des partenaires présents dans notre région et d'une cohésion des ressources financières lui permettant de perdurer;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent ont adhéré à l'entente régionale en travail de rue;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier cadre avec les priorités identifiées au plan d'action de la MRC.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par Mme Rose-Marie-Gallagher et résolu à l'unanimité d'investir à même le fonds de développement des territoires un montant maximum de 25 000.00 \$ pour l'année 2017/2018 et 2018-/2019, et ce, pour soutenir le déploiement du service de travail de rue sur le territoire de la MRC de La Mitis.

**22.2 Projets d'initiative régionale**

**C.M. 17-04-081**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations du plan d'action de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** les requêtes cadrent avec les priorités identifiées au plan d'action de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis désire soutenir ces initiatives en fonction de sa capacité financière.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Rose-Marie Gallagher, appuyée par M. Fabien Boucher et résolu à l'unanimité d'investir à même le fonds de développement des territoires pour soutenir les demandes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>Organismes demandeurs</b>	<b>Raison de la demande</b>	<b>Montant demandé</b>	<b>Montant accordé</b>
Développement Mitis	Concours québécois Défi Osentreprendre	Non spécifié	400 \$
Défi Vélo Au tour des jeunes Desjardins	Réalisation d'un spectacle dans le cadre de l'activité Défi Vélo Au tour des jeunes Desjardins	1000 \$	500 \$
Département de sécurité incendie et civile de la MRC de La Mitis	soutenir l'organisation du Symposium gaspésien de formation pompier	10 000 \$	10 000 \$

**23. Collectif régional de développement (CRD)-budget 2017-2018**

Présentation du budget 2017-2018 du Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent par M. Marcel Moreau.

## **24. Projet éolien La Mitis**

### **24.1 États financiers 9230-7156 Québec Inc**

**C.M. 17-04-082** Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité d'approuver les états financiers de 9230-7156 Québec Inc. pour l'année 2016, tel que présentés par Mme Manon Albert de la firme Mallette.

### **24.2 États financiers ERLM La Mitis, SEC**

**C.M. 17-04-083** Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver les états financiers d'Énergie renouvelable La Mitis SEC. pour l'année 2016, tel que présentés par Mme Manon Albert de la firme Mallette.

### **24.3 Suivi**

M. Marcel Moreau fait le suivi sur les activités du projet éolien La Mitis.

## **25. Projet éolien Lac Alfred**

### **25.1 Investissement supplémentaire pour l'amélioration des performances sur 10 éoliennes**

**C.M. 17-04-084** **CONSIDÉRANT QUE** la MRC possède 2.5 % de parts dans le projet éolien du Lac Alfred;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs éoliennes ont des problèmes reliés au givre;

**CONSIDÉRANT QUE** des investissements sont nécessaires dans une technologie permettant d'éliminer en grande partie les problèmes de givre.

#### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Paul-Eugène Gagnon, appuyé par M. Guillaume Bérubé et résolu à l'unanimité que la MRC accepte d'investir un montant d'environ 160 000 \$. Ce montant sera pris à même le solde résiduel du règlement d'emprunt RÈG283-2013.

### **25.2 États financiers 9305-2777 Québec Inc.**

**C.M. 17-04-085** Il est proposé par M. Jean-Pierre Bélanger, appuyé par M. Fabien Boucher et résolu à l'unanimité d'approuver les états financiers de 9305-2777 Québec Inc. pour l'année 2016, tel que présentés par Mme Manon Albert de la firme Mallette.

### **25.3 États financiers ERLM Lac Alfred, SEC.**

**C.M. 17-04-086** Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par M. Guillaume Bérubé et résolu à l'unanimité d'approuver les états

financiers du projet éolien ERLM du Lac Alfred SEC pour l'année 2016, tel que présentés par Mme Manon Albert de la firme Mallette.

#### **25.4 Suivi**

M. Marcel Moreau fait le suivi sur les activités du projet éolien du Lac Alfred.

#### **26. Renouvellement entente culturelle**

**C.M. 17-04-087**

**CONSIDÉRANT QUE** le montant accordé par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) est passé annuellement de 25 000 \$ (2008 à 2011) à 15 000 \$ (depuis 2012-2017) sans aucune indexation;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion laborieuse des ententes est uniformisée, peu importe son envergure financière;

**CONSIDÉRANT QUE** le MCC a devancé la date limite de dépôt de demande de partenariat de quatre mois, avec un préavis d'un mois;

**CONSIDÉRANT QUE** toute demande de renouvellement d'entente implique des séances de travail avec la Commission culturelle de La Mitis et des partenaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les ententes de développement redeviennent triennales et non plus annuelles;

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes prévues pour la prochaine entente, les deux tiers sont prévus pour des projets en arts ou littérature et le tiers en patrimoine, sans considération ou modulation possible en fonction des besoins de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a signé une quatrième entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications du Québec (MCCQ) en 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire signer une nouvelle entente de trois ans avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);

**CONSIDÉRANT** le rayonnement d'une telle entente pour le développement culturel de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications a accepté de contribuer à une entente de 3 ans s'échelonnant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 avec possibilité de majoration de l'entente avec des addendas pour des projets spécifiques.

#### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Rose-Marie Gallagher, appuyée par M. Alain Carrier et résolu à l'unanimité que la MRC s'engage à assurer les démarches nécessaires pour signer la cinquième entente de

développement culturel triennal et de désigner messieurs Réginald Morissette, préfet, et Marcel Moreau, directeur général, comme signataires officiels des différents documents afférents à cette entente pour et au nom de la MRC de La Mitis. Également de mandater M. Marcel Moreau à assurer des démarches auprès du MCC pour une approche facilitant la gestion d'entente et de déposer une demande de renouvellement incluant un projet général de type développement de la culture mitissienne.

## **F. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **27. Rapports financiers de l'Écocentre et de la Régie des matières résiduelles**

**C.M. 17-04-088**

M. Moreau fait un compte rendu des rapports financiers de l'Écocentre et de la Régie des matières résiduelles qui ont été déposés lors des comités administratifs du 16 mars dernier.

Il est proposé par M. Olivier Gillet, appuyé par M. Fabien Boucher et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis.

## **G. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

## **H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**C.M. 17-04-089**

Il est proposé par M. Olivier Gillet de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 22 h 20.

---

Réginald Morissette  
Préfet

---

Marcel Moreau  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier